

Procès-verbal
Réunion de l'Assemblée Générale du CIÉF
La Nouvelle-Orléans, le 21 juin 2003

1. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente demande aux membres de l'Assemblée Générale s'il y a des changements à apporter à l'ordre du jour. Aucun changement n'est proposé. Gérard Étienne, appuyé par Stanley Levine, propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale d'Abidjan

Quelques erreurs typographiques sont relevées et corrigées. Natania Étienne, appuyée par Antoine Sassine, propose l'adoption du procès-verbal d'Abidjan. Adopté

3. Rapport de la Directrice Générale, Bénédicte Mauguère

3.1 Congrès de Hanoi. La Directrice exprime l'immense déception qu'a été l'annulation du congrès au Vietnam, compte tenu de tous les efforts et de toute l'énergie investis dans la préparation de ce projet. Elle souligne néanmoins que l'initiative était justifiée et que des liens avec la francophonie asiatique, trop peu connue et isolée, restent à développer. Les difficultés insurmontables avec la bureaucratie vietnamienne ne doivent pas faire sous-estimer et oublier l'accueil chaleureux des enseignants de français à Hanoi et leur soutien enthousiaste au projet de colloque au Vietnam.

3.2 Subventions.

Congrès de Hanoi: La Directrice avait contacté et garanti le soutien financier et la participation de toutes les institutions diplomatiques francophones présentes à Hanoi.

Congrès de la Nouvelle-Orléans: Malgré des circonstances assez adverses (c'est en effet généralement impossible d'obtenir des subventions à la dernière minute de la part des gouvernements qui planifient l'allocation de leur budget au moins un an à l'avance) la Directrice a réussi à obtenir la participation financière de deux institutions diplomatiques: le Consulat du Canada à Dallas et le Consulat de France à la Nouvelle-Orléans. L'un et l'autre ont offert une réception lors du congrès de La Nouvelle-Orléans. Chaque Consul nous a honorés de sa présence pendant cette semaine.

Subvention CIÉF: Au sujet de la subvention de l'AIF approuvée en 2002, la Directrice informe que les délais de plus d'un an dans le versement ne sont pas exceptionnels. La Directrice suit le dossier.

3.3 Congrès de Liège. Les hôtels à Liège sont très chers et ils exigent des sommes très élevées pour la location des salles de conférences. Ce sont des tarifs qu'une association comme le CIÉF ne peut pas se permettre. On devra probablement utiliser les salles de l'université de Liège.

3.4 Bulletin et secrétariat CIÉF. Un poste de secrétaire à mi-temps est ouvert à UL-Lafayette. Il est difficile de trouver quelqu'un de bilingue anglais-français pour ce poste car cette qualification ne peut pas être requise lors de l'annonce publique du poste. En même temps, il est indispensable que cette personne parle et écrive couramment en français. Pour l'instant, un/e assistant/e de recherche détaché/e du Department of Modern Languages de UL-Lafayette travaille pour le CIÉF. Malgré la démission de Fabrice Leroy de son poste de Secrétaire-Trésorier quelques jours après l'annulation du colloque à Hanoi, la reprise de cette fonction par Dominique Ryon, membre de longue date du CIÉF et également membre de la faculté de UL-Lafayette, a permis au CIÉF de maintenir sur place ses opérations secrétaires et de se mettre au travail pour réorganiser un congrès à la Nouvelle-Orléans.

3.5 Congrès de la Nouvelle-Orléans. La Directrice Générale, le Vice-Président, Jack Yeager (en intérim), et la Secrétaire-Trésorière, Dominique Ryon, dès leur entrée en fonction, se sont activés à signer un contrat avec un hôtel pour accueillir le congrès 2003. Un excellent contrat a été négocié avec l'hôtel Fairmont puisque nous avons obtenu la gratuité des salles de conférences ainsi que d'excellents tarifs pour les congressistes.

Le choix de la Nouvelle-Orléans s'imposait compte tenu des circonstances. La Nouvelle-Orléans fête cette année le Bicentenaire de la cession de la Louisiane aux États-Unis. De plus, trois des membres du comité de direction étaient sur place, ce qui facilitait les arrangements divers et amoindrissait substantiellement les coûts associés à la réorganisation du congrès. Un très bon contrat a également pu être signé avec une agence de voyage pour proposer une excursion à la fin du congrès. 43 congressistes se sont inscrits pour l'excursion.

Questions des membres au rapport de la Directrice:

Suzanne Pouliot au sujet des arrangements pour l'audio-visuel/ P. Douais au sujet des micros dans les salles/ Louise Larivière propose qu'on prévoie des micros dans chaque salle.

La Directrice et la Présidente répondent qu'elles sont conscientes des problèmes occasionnés par la location du matériel audio-visuel cette année et qu'elles en sont désolées. Comme indiqué sur le site internet du congrès, c'était aux congressistes de faire leurs arrangements directement avec l'agence Swank, compagnie privée qui s'occupe des besoins en audio-visuel lors des congrès dans l'hôtel. Le prix élevé de la location du matériel résulte de cet arrangement particulier de l'hôtel Fairmont avec cette agence privée. Pour cette raison, le CIÉF a dû limiter la location de micros aux séances plénières, lectures publiques et réceptions officielles. Plusieurs congressistes ont attendu d'être sur place pour s'informer des tarifs de location. A l'avenir il serait préférable que les congressistes s'informent des arrangements A/V avant d'arriver au congrès et ajustent éventuellement le format de leur présentation en fonction de ces arrangements.

S. Levine souligne que tous les membres du CIÉF sont des enseignants et que c'est au conférencier d'ajuster sa voix, c'est ce que les enseignants font régulièrement dans leur classe et il ne voit pas la différence avec une session au CIÉF. Lélia Young souligne que l'audio-visuel est important mais que c'est un détail compte tenu des conditions d'organisation de cette année. Natania Étienne suggère qu'à l'avenir l'information sur les arrangements audio-visuels soit plus précise.

4. Rapport de la Présidente, Catherine Perry

4.1 Entrée en fonction. La Présidente rappelle les circonstances de son entrée en fonction: le 31 janvier, le congrès prévu pour le Vietnam a été annulé ; le 4 février, le Président Denis Bourque a donné sa démission. Ce jour-là, elle a donc accepté le mandat de la présidence. Avec l'approbation de l'Assemblée Générale, la Présidente déclare qu'elle accepte de continuer son mandat jusqu'au congrès 2005.

4.2 Remerciements. la Présidente remercie Jack Yeager d'avoir bien voulu reprendre la vice-présidence en intérim; elle remercie également Dominique Ryon d'avoir accepté la tâche ingrate de Secrétaire-Trésorière.

4.3 Programmation du congrès de la Nouvelle-Orléans. Après l'annonce que le congrès ne pouvait avoir lieu au Vietnam, le nouveau Comité de Direction s'est immédiatement mobilisé pour réorganiser le congrès à La Nouvelle Orléans. La Présidente s'est chargée du programme, modifié par le changement de lieu du congrès (certains membres ont souhaité participer lorsqu'ils ont appris que le congrès aurait lieu à La Nouvelle Orléans, d'autres ne pouvaient s'y rendre; il fallait donc créer de nouvelles sessions, caser des « orphelins », etc.). Grâce à une communication étroite avec les membres, le programme du nouveau congrès a pris forme et on a réussi à accomplir l'impossible. La Présidente signale un nombre important de désistements. Le Comité de Direction va envisager diverses mesures pour remédier à ce problème.

4-4 Élections. En tant que Vice-Présidente, Catherine Perry avait commencé à s'occuper des élections des nouveaux membres au Conseil d'Administration, tâche qu'elle a poursuivie en tant que Présidente. Après la date limite du 15 avril, elle a dépouillé les 88 votes reçus avec son assistante à l'Université de Notre Dame, Mary Anne Lewis, « Marianne ». Les résultats des élections sont annoncés comme suit :

*USA: **Mark Andrews**, Vassar College; **Florence Ramond Journey**, Gettysburg College

*CANADA: **Christiane Melançon**, Université du Québec en Outaouais; **Antoine Sassine**, Collège Mount Royal; **Pamela Sing**, Faculté St-Jean

*AUTRES PAYS: **Serge Bourjea**, Université de Montpellier; **Nathalie Nguyen**, University of Newcastle

Les élections pour le nouveau Vice-Président auront lieu à l'automne pour permettre à tous les congressistes de voter au cas où certains d'entre eux ne seraient pas à leur domicile durant l'été.

4.5 Traduction des statuts du CIÉF. En tant que Vice-Présidente, Catherine Perry a traduit les statuts du CIÉF en anglais, pour que le CIÉF puisse devenir membre affilié du MLA (Modern Language Association), ce qui garantira plus de visibilité à l'association en permettant qu'une session du CIÉF soit régulièrement offerte au congrès annuel du MLA. Il faut encore que le CIÉF organise une session au congrès du MLA durant deux années de suite avant que le MLA ne considère de l'inclure en tant que membre affilié. Nous pouvons donc prévoir cette inclusion en 2006.

Questions des membres au rapport de la Présidente

Plusieurs membres dans l'auditoire s'adressent au Comité de Direction pour lui exprimer leur reconnaissance pour le travail accompli. Gérard Étienne note que c'est la première fois dans l'histoire du CIÉF qu'un congrès de la même envergure que les congrès habituels est organisé en 4 mois. L'audience acquiesce et applaudit. Anne Brown et Thérèse Mansour posent des questions au sujet des avantages de l'association du CIÉF avec le MLA. Suzanne Pouliot rappelle qu'on doit faire circuler une feuille de présence. Ce qui est fait.

5. Rapport du Vice-Président, Jack Yeager

5.1 Entrée en fonction. Le Vice-Président rappelle les circonstances particulières de son entrée en fonction à la suite de la démission de l'ancien Président, Denis Bourque. Sa nomination en intérim, votée par le Conseil d'Administration, était logique compte tenu des responsabilités importantes qu'il avait déjà prises dans l'organisation du congrès au Vietnam.

5.2 Congrès du Vietnam. Le Vice-Président rappelle l'historique de ce projet qu'il avait personnellement présenté à Ginette Adamson, puis soumis au Conseil d'Administration quelques années plus tôt. Il énumère les multiples démarches entreprises par lui et la Directrice, et les multiples contacts établis ici aux États-Unis (Ambassade du Vietnam à Washington) et au Vietnam avec les autorités officielles. Il rappelle qu'un excellent contrat avait été signé avec l'hôtel Sofitel à Hanoi pour accueillir le congrès (la location des salles était gratuite, ce qui représente une grande économie dans le budget du congrès). La direction de l'hôtel s'est même engagée à honorer les tarifs de la conférence pour ceux et celles qui désiraient se rendre à Hanoi après l'annulation du colloque. Le Vice-Président souligne par contre qu'il ne s'attendait pas à une telle complexité dans le domaine de l'obtention des autorisations. Il fait remarquer que c'est la première fois dans l'histoire du CIÉF qu'il faut une autorisation des instances gouvernementales pour qu'un congrès puisse avoir lieu dans un pays francophone. Un tel projet de colloque international d'origine non-gouvernementale dans notre discipline n'avait jamais eu lieu au Vietnam. Malgré l'ouverture progressive du pays, de nombreux événements socio-culturels sont encore très étroitement contrôlés par les autorités politiques. Il cite l'exemple de la Soirée de la Poésie organisée au Temple de la Littérature par des représentations diplomatiques francophones (ambassades) lors de la Semaine de la Francophonie à Hanoi. Malgré le risque d'incident diplomatique, le gouvernement vietnamien, qui avait donné l'autorisation pour la tenue de l'événement, l'a annulé une heure avant le commencement des célébrations. Le Vice-Président souligne que la même situation aurait pu se produire pour le congrès du CIÉF. Le fait d'apprendre que les autorisations n'étaient pas accordées quatre mois avant a permis au Comité de Direction de se réorganiser. De plus, le Vice-Président souligne que le colloque n'aurait pu avoir lieu de toute façon à cause de l'épidémie du SARS à la même période. Le Vice-Président déclare qu'il prend l'entière responsabilité pour le congrès du Vietnam. Le Vice-Président termine en remerciant Bénédicte Mauguière, Catherine Perry et Dominique Ryon.

Questions des membres au rapport du Vice-Président

Suzanne Pouliot demande s'il aurait été possible de négocier avec les autorités vietnamiennes, d'organiser quand même quelque chose là-bas.

Le Vice-Président répond que non, ou alors il aurait fallu accepter de censurer un grand nombre de communications, et de l'avis du Comité de Direction, cela n'était pas acceptable. Le Vietnam est encore assez isolé et n'a pas l'habitude d'accueillir des colloques internationaux dans le domaine des sciences humaines, dont le statut est un peu problématique dans un pays socialiste. Il y a eu un obstacle idéologique, celui de faire comprendre aux autorités vietnamiennes qu'en Occident, un enseignant de langue française enseigne également la littérature. Là-bas, ce sont des fonctions et responsabilités pédagogiques souvent séparées.

Astrid Berrier compatit, en particulier avec Catherine Perry, pour les difficultés éprouvées lors de l'organisation du congrès. Elle souligne qu'elle a entendu dire que le projet avait été présenté comme didactique et se demande si c'est pour cela qu'il n'a pas été accepté.

Le Vice-Président répond que le projet n'a jamais été présenté comme en essence pédagogique mais que c'est comme cela qu'il a été interprété parce que les participants étaient tous des professeurs de français. Encore une fois, il s'agit d'une question de communication culturelle et idéologique. Les brochures des anciens congrès du CIÉF ont été présentées avec la demande d'autorisation. Il n'y avait donc aucune ambiguïté sur la mission des congrès du CIÉF qui est de promouvoir la langue française aussi bien que les littératures francophones.

Plusieurs congressistes acquiescent sur le fait que cela n'aurait pas été acceptable d'éliminer le volet littéraire pour que le congrès ait quand même lieu. D'autres congressistes insistent sur le fait qu'il est évident que le Comité de Direction a fait tout ce qui était possible pour que ce congrès ait lieu à Hanoi, ce projet étant particulièrement cher au Vice-Président. Deborah Hess intervient pour dire qu'il est inutile de spéculer après coup et souligne à nouveau qu'avec l'épidémie SARS on aurait de toute façon été obligé d'annuler.

Jack Yeager informe les membres qu'il ne sera pas candidat pour le poste de Vice-Président à l'automne. Des membres dans l'audience lui demandent de réviser sa décision et de se présenter. Il remercie les membres de leur soutien et décline.

Suzanne Pouliot invite à procéder à des élections sur le champ puisque l'Assemblée Générale est souveraine. La Présidente et la Directrice Générale rappellent que ce n'est pas dans la pratique du CIÉF de procéder au vote des représentants à l'Assemblée Générale. Les élections ont lieu par courrier afin de permettre à tous les membres de voter (pas seulement ceux qui sont présents au colloque) et aux candidats de présenter leurs qualifications par écrit. La Présidente demande néanmoins si quelqu'un est intéressé à se présenter. Personne ne se manifeste. Les élections pour le poste de Vice-Président/e auront lieu à l'automne.

6. Rapport de la Secrétaire-Trésorière, Dominique Ryon

6.1 Entrée en fonction. La Secrétaire-Trésorière rappelle également les circonstances particulières de son entrée en fonction après la démission de Fabrice Leroy et sa demande d'être remplacé. La nomination, votée par le Conseil d'Administration, a épargné au CIÉF une situation difficile (démission de l'ancien Secrétaire-Trésorier à un moment particulièrement délicat pour l'association). Le fait qu'elle était sur place à UL-Lafayette a relativement facilité la transmission des responsabilités. Elle exprime néanmoins les difficultés éprouvées pour communiquer avec l'ancienne équipe et les problèmes d'accès à certaines informations financières.

6.2 Budget. Les chiffres dans le compte de l'association montrent que la tenue du congrès de la Nouvelle-Orléans a permis de restabiliser la situation financière de l'association. Comme le budget est calculé de mai à mai, les revenus générés par les cotisations et inscriptions sur place (et elles sont nombreuses) n'ont pas encore été prises en compte. La Secrétaire-Trésorière invite les congressistes à payer leur cotisation et inscription avant la tenue du colloque pour faciliter la tenue et la planification financière de l'association. La situation est stable mais il faut faire des économies et trouver des moyens de réduire certains frais. La préparation du colloque de Hanoi et de la Nouvelle-Orléans, malgré les changements, s'est finalement avérée peu coûteuse. Cela tient d'une part au fait de la qualité des contrats signés avec les hôtels (pas de pénalités du Sofitel après l'annulation à Hanoi, salles de conférences gratuites et gratuités diverses au Fairmont) et d'autre part aux frais limités de gestion du projet sur place en Louisiane. La Secrétaire-Trésorière insiste sur l'importance de la négociation de contrats avantageux pour le CIÉF avec les hôtels, sinon les coûts d'organisation de colloque peuvent facilement devenir faramineux. Le cas des coûts de production élevés et des manques de revenus de la revue *Études Francophones* a également été soulevé lors du Conseil d'Administration. En l'absence d'un rapport financier pour la revue et en l'absence du Rédacteur au congrès, la Secrétaire-Trésorière n'est pas en position d'en dire davantage sur la question de la gestion financière de la revue.

6.3 Revenus. Cette année est marquée par une augmentation substantielle du nombre de membres. On est passé de 259 membres en 2002 à 360 en 2003, sans compter ceux qui se sont inscrits cette semaine. Par

contre on relève un peu moins d'inscriptions au congrès cette année et on remarque une baisse notable dans les revenus générés par les abonnements institutionnels de la revue.

6.4 Dépenses.

Les dépenses de fonctionnement et d'opération sont comparables à celles de l'année précédente, sauf les frais de courrier postal. La Secrétaire-Trésorière attribue cette différence à l'utilisation du compte restreint G-249. Les coûts d'organisation du congrès ont baissé cette année mais les frais de publication de la revue ont augmenté et représentent actuellement 1/3 du budget de l'association.

Parallèlement à la gestion financière de l'association, Dominique Ryon s'est occupée d'actualiser le site internet du CIÉF.

7. Rapport de l'éditeur de la revue, Fabrice Leroy

La Présidente Catherine Perry prend la parole à la place du Rédacteur en Chef de la revue qui est absent. Elle informe qu'il a envoyé un rapport de rédaction au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a voté en faveur d'un certain nombre de motions concernant la revue qui lui ont été transmises. Ces motions sont lues à l'Assemblée Générale: 1/que le Rédacteur soit présent aux congrès tel que requis dans les statuts, 2/qu'il intègre un rapport financier à son rapport tel que requis dans les statuts et comme l'ont fait ses prédécesseurs, 3/que les conditions d'utilisation du compte restreint G-249 soient précisées, 4/que le comité de la revue se réunisse au moins 2 fois par an, 5/que le Comité de **lecture de** la revue soit élargi de 10 nouveaux membres, 6/ que la revue alterne les numéros thématiques et pluri-thématiques. Les motions sont discutées et adoptées à la majorité (0 contre, 5 abstentions).

8. Congrès

Liège 2004. La Directrice Générale dit que la préparation est en bonne voie. Les propositions de contrat des **hôtels** à Liège ne sont pas des plus satisfaisantes mais elle continue d'essayer d'obtenir les meilleures conditions pour les membres et le CIÉF. La négociation des salles étant particulièrement difficile, peut-être devons-nous utiliser les salles de l'université. Il y a une bonne équipe locale, composée de Béatrice Libert, Jeannine Paque et Jean-Pierre Bertrand.

2005. Une seule proposition a été reçue et présentée: Montpellier. Le colloque se déroulerait sous le thème de la Méditerranée et de l'Algérie, vu les rapprochements et les accords éducatifs récents entre l'Algérie et la France. Cette proposition, soumise au Conseil d'administration par Serge Bourjea, est soutenue par Stanley Levine, appuyée par Frédérique Chevillot et adoptée à la majorité (0 contre, 4 abstentions).

2006. Différentes destinations sont proposées: Ottawa, Toronto (1 million de francophones y vivent), Winnipeg.

9. Divers

La Présidente, Catherine Perry, informe l'audience de la remise en question, par le biais d'une lettre envoyée aux membres du Conseil d'Administration en février dernier, de la Directrice Générale et des nouveaux membres élus. Cette lettre était basée sur de fausses allégations et des informations erronées. Les membres du Conseil d'Administration ont jugé que cette remise en question n'était pas justifiée. Jean-François Brière a proposé par courriel aux deux principaux signataires de cette lettre de "déclarer en substance s'être laissé emporter" et de retirer leur lettre. Cette proposition a de nouveau été réitérée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le vendredi 20 juin. Le Comité de Direction demande de la faire adopter également par l'Assemblée Générale. Un vote de soutien est proposé et Gérard Étienne ajoute un vote de confiance pour le comité de direction : 41 en faveur, 0 contre, 2 abstentions.

La Présidente soumet également les suggestions suivantes, plusieurs venant du Conseil d'Administration:

- Que le format du Prix Étudiant soit clarifié l'année prochaine, et que la communication gagnante soit publiée sur le site internet du CIÉF et/ou dans la revue *Études Francophones*;
- Que le site internet soit enrichi d'archives (procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des congrès précédents; page avec des « FAQ », ou « Frequently Asked Questions », etc.);

- Que le Bulletin d'automne contienne les résumés des procès-verbaux, avec un lien vers une page internet contenant les procès-verbaux complets;
- Que l'on adopte les modifications suivantes pour la procédure d'inscription: 6 semaines avant le congrès, le CIÉF remboursera 50% des frais d'inscription pour les membres qui se désistent ; 4 semaines avant le congrès, il n'y aura plus de remboursement. En aucun cas la cotisation de membre ne peut-elle être remboursée. Il faut être membre pour proposer une communication. 4 semaines avant le congrès, si les participants n'ont pas payé leur cotisation de membre, leur nom sera ôté du programme;
- Que la soumission d'une communication au congrès du CIÉF soit accompagnée d'un résumé de 100 mots;
- Que les besoins en matériel audio-visuel soient réglés avant la tenue du congrès: plutôt que d'augmenter le prix des inscriptions pour couvrir les frais de location de matériel audio-visuel, il est suggéré que l'on donne une date limite deux mois avant le congrès pour recevoir les requêtes de matériel audio-visuel; si l'hôtel exige des tarifs trop élevés, les membres seront prévenus pour qu'ils puissent obtenir une subvention supplémentaire de leur université, ou qu'ils modifient leur présentation, ou qu'ils apportent eux-mêmes le matériel dont ils auront besoin;
- Modifications proposées des Statuts du CIÉF:
 - Provisions pour le cas où un des membres du Comité de Direction démissionne ou est incapable d'assumer ses fonctions;
 - Élections: comité du Conseil d'Administration (3 membres). Tâches : repérer des candidats au Conseil d'Administration, envoyer une liste de candidats au Vice-Président;
- Votes possibles sur un site internet sécurisé (ce qui remplacerait les votes par courrier postal);
- Sur le Programme, ajouter l'adresse de courriel des congressistes, avec leur accord; ajouter des informations de base (membres du Comité de Direction, nom de la revue);
- Sur le site internet, placer une liste des membres du CIÉF et les résumés des communications proposées pour chaque congrès;
- Une annonce CIÉF pourrait être envoyée à chaque département aux États-Unis et au Canada (poster avec un petit bloc-notes accroché dont on peut prendre une page);
- Demander sur la feuille d'inscription si les membres sont affiliés avec d'autres associations;
- Sur le site internet placer un bouton à remplir demandant si l'on veut ou non être informé d'autres événements en rapport avec la Francophonie.

Levée de séance.

Toute motion dans ce document a été proposée par le Comité de Direction et/ou le Conseil d'Administration, et a été approuvée par vote par le Conseil d'Administration le 20 juin 2003, en présence, ou par procuration, des membres suivants du Conseil d'Administration (12/18):

Michèle Bacholle-Boskovič
 Marc Benson
 Joëlle Cauville
 Armelle Crouzières
 Rosa Genoud
 Sonia Lee
 Bénédicte Mauguière
 Jeannine Paque
 Catherine Perry
 Dominique Ryon
 Victor Tremblay
 Jack Yeager

Procès-verbal rédigé par Dominique Ryon, Secrétaire-Trésorière, et approuvé à la réunion du bureau le 12 décembre 2003